

Rapport du Président

Séance publique
du lundi 15 décembre 2025
N° CD-2025-5-8-5
N° applicatif 13715

8^{ème} Commission

Commission Efficacité et sobriété financière

Direction

Direction des finances

Service consulté

TARIFS 2026 DES REGIES DE RECETTES DE LA COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE

Résumé : Le présent rapport a pour objet de proposer à la Collectivité européenne d'Alsace d'instituer de nouveaux dispositifs tarifaires pour ses régies de recettes.

La Collectivité européenne d'Alsace (CeA) dispose d'une pluralité de régies comptables destinées à encaisser les produits liés à des prestations ou services qu'elle dispense.

Dans ce cadre, l'instruction codificatrice n°06-031-A-B-M du 21 avril 2006 relative à l'organisation, au fonctionnement et au contrôle des régies des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, prévoit l'adoption d'une délibération aux fins d'instituer chaque année les tarifs applicables dans les régies.

Il convient, en conséquence, de déterminer dans ce cadre les tarifs des 10 régies de recettes de la CeA listées ci-dessous :

- la régie de la Maison de Vacances de Wangenbourg,
- la régie des Archives d'Alsace site de Strasbourg,
- la régie des Archives d'Alsace site de Colmar,
- les 3 régies du Vaisseau (billetterie, parking et boutique)
- la régie du Château du Haut-Koenigsbourg,
- la régie du Château du Hohlandsbourg,
- la régie du Foyer de l'Enfance,
- la régie de la Colonie de Vacances de Wangenbourg.

Pour 2026, il est proposé de reconduire de manière générale les tarifs pratiqués en 2025. L'ensemble des tarifs est repris en annexes jointes au présent rapport.

1- S'agissant spécifiquement de la Maison de Vacances de Wangenbourg, il est proposé de modifier les tarifs comme suit.

Il est proposé d'augmenter le tarif des séjours « hôteliers » Pension complète et Demi-pension pour l'ensemble des catégories entre 1 € et 4 € afin de répercuter une partie de l'inflation sur ces tarifs.

Il est proposé également d'augmenter le tarif des chambres pour les agents et les élus de 30 € à 40 € la nuit (Chambre double) et de 20 € à 30 € la nuit (Chambre simple) afin de répercuter une partie de l'inflation sur ces tarifs.

Il est proposé d'augmenter le montant du ménage du gîte Écureuil de 80 € à 90 € et l'entretien des chambres durant le séjour de 15 € à 20 € afin d'être au plus juste par rapport au coût réel de la prestation. Le tarif du ménage par chambre supplémentaire est de 15 €.

L'ensemble des tarifs des gîtes pour les agents et élus de la CeA sont modifiés et une prestation de fourniture de linge de lit sera désormais proposée au tarif de 10 € par personne.

Il est proposé d'augmenter le tarif des formules séminaires afin de répercuter une partie de l'inflation comme suit :

- Demi-journée de travail : de 30 € à 40 € ou de 50 € à 55 € par personne selon la prestation choisie
- Séminaire résidentiel en demi-pension : de 85 € à 90 € par personne

L'ensemble des tarifs est repris en annexe 1 jointe au présent rapport.

2- S'agissant spécifiquement du Vaisseau, aucune évolution tarifaire n'est proposée.

Il est cependant proposé une sécurisation de la tarification des articles pouvant intégrer le catalogue en cours d'année à la boutique du Vaisseau.

L'ensemble des tarifs est repris en annexe 5 jointe au présent rapport.

3- S'agissant spécifiquement du Château du Haut-Koenigsbourg et du Château du Hohlandsbourg, il est proposé de modifier les tarifs comme suit :

- Lors d'opérations promotionnelles collectives et / ou partenariales annoncées préalablement (jeux-concours, opérations promotionnelles sur des salons, auprès de professionnels du tourisme, par exemple, opérations via la vente en ligne, ...), il est proposé d'autoriser la direction à appliquer des offres promotionnelles à tarif réduit ou des gratuités dans des cas non prévus dans les conditions particulières dans ses points de vente physiques ou numériques (vente en ligne), simultanément.
- Dans le cadre de l'organisation d'événements privés, il est proposé de refacturer au client, les prestations réalisées par des tiers, en appliquant une majoration de 12% par rapport au coût payé par la Collectivité au tiers prestataire ou de mettre en place une commission de 12% reversée au château par les intervenants extérieurs.

Pour l'événementiel – location d'espace, il est proposé d'appliquer un tarif avec traiteur libre en plus du tarif avec concessionnaire. La concession de service est actuellement en cours de renégociation. Aucun concessionnaire n'a pour l'instant été validé. Si la Collectivité européenne d'Alsace n'était pas en mesure de pouvoir s'appuyer sur un concessionnaire

présent sur place pour le service traiteur, les clients auront la possibilité de venir avec le traiteur de leur choix. La part de reversement (environ 8%) du concessionnaire à la Collectivité européenne d'Alsace est ajouté au tarif de la location. Quand le concessionnaire aura été choisi, le tarif avec traiteur libre ne s'appliquera plus car le concessionnaire aura l'exclusivité de ces prestations.

Il est proposé d'appliquer les tarifs 2025 pour tous les engagements pris (contrats signés par exemple) avant le vote des tarifs de 2026. Les tarifs qui seront appliqués seront ceux de la date de la signature de contrat et non ceux de la date du paiement.

L'ensemble des tarifs du Château du Haut-Koenigsbourg et du Château du Hohlandsbourg est repris en annexes 6 à 11 jointes au présent rapport.

4- S'agissant spécifiquement de la Colonie de Vacances de Wangenbourg, il est proposé de modifier les tarifs à la journée afin de répercuter une partie de la hausse des prix liées à l'inflation. Ces tarifs n'avaient pas évolué depuis 2019. Les propositions sont les suivantes :

- De rehausser le quotient familial de 325 € à 370 € pour le tarif le moins élevé et de d'augmenter ce tarif de 11 € à 13 €.
- De supprimer les tranches intermédiaires de 326 € à 534 € et de créer un tarif de 22 € pour la tranche de quotient familial de 371 € à 530 €.
- Pour la tranche de quotient familial comprise entre 531 € et 670 €, d'augmenter le tarif de 22 € à 25 €.
- De supprimer la tranche de 669 € à 763 € et de créer un tarif de 33 € pour la tranche de quotient familial comprise entre 671 € à 860 €.
- De modifier le plancher de la dernière tranche de quotient familial, passant ainsi de 858 € à 860 € et d'appliquer un tarif de 39 € pour cette tranche.
- D'augmenter le tarif pour les personnes n'appartenant pas à la Collectivité de 42,50 € à 46 €.

L'ensemble des tarifs est repris en annexe 13 jointe au présent rapport.

5- Les mercuriales de la boutique du Château du Hohlandsbourg sont toujours votées en régularisation de l'année en cours, il n'est pas possible en année N-1 de connaître les tarifications pour ces produits. Les mercuriales 2025 du Château du Hohlandsbourg figurent donc en annexe 11 de ce rapport.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- D'arrêter les tarifs 2026 des produits encaissés dans le cadre des régies de recettes, conformément aux annexes jointes au présent rapport (cf. Annexes 1 à 14). Ces tarifs s'appliqueront à compter du 1^{er} janvier 2026 sauf indications contraires figurant dans les annexes précitées.
 - o Pour la régie de la Maison de Vacances de Wangenbourg (cf. annexe 1) ;
 - o Pour les régies des Archives d'Alsace (cf. annexes 2 à 4) ;
 - o Pour les régies du Vaisseau (cf. annexe 5) ;
 - o Pour les régies des Châteaux du Haut-Koenigsbourg et du Hohlandsbourg (cf. annexes 6 à 11) ;
 - o Pour la régie du Foyer de l'Enfance (cf. annexe 12),
 - o Pour la régie de la Colonie de Vacances de Wangenbourg (cf. annexe 13).

- D'approuver la tarification des articles pouvant intégrer le catalogue en cours d'année à la boutique du Vaisseau.
- De préciser que les mercuriales des prix pour les produits de la boutique du Château du Hohlandsbourg sont rappelées en annexes au présent rapport (cf. annexe 11).

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

.